

DEMANDE D'AIDE AU PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES

(Sécurité sociale y compris CSG/CRDS, Assurance chômage et cotisation AGS)

Périodes d'emploi comprises entre le **1^{er} janvier au 30 avril 2021**

(Renseigner tous les champs, signer et retourner la demande au Guso)

SIRET entreprise : N° Guso :

Raison sociale :

Adresse :

L'employeur ou son représentant atteste pouvoir bénéficier de l'aide au paiement des cotisations et contributions sociales prévue à l'article 9 II de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021 :

• **Rémunération retenue comme assiette de l'exonération des cotisations et contributions patronales déclarée au Guso :**

• **Montant de l'aide sollicitée au Guso** (calculée sur la base des déclarations Guso uniquement) * :

• **Affectation de l'aide :**

Le Guso affectera cette aide aux sommes dues pour les périodes d'emploi à compter du 1^{er} septembre 2020 ou 1^{er} octobre 2020, dans la limite du 31 décembre 2021.

Attention les cotisations recouvrées par le Guso pour le compte des organismes suivants, ne peuvent bénéficier de cette aide :

- Audiens
- Afdas
- CMB
- Congés spectacles

L'aide au paiement ne pourra donc être affectée aux sommes restant dues au titre des organismes précités.

Par ailleurs, l'employeur ou son représentant certifie, que le montant de l'aide au paiement calculé sur les salaires déclarés au Guso, n'a pas été déclaré à un autre organisme de recouvrement.

Fait à , le

Signature (Nom et qualité du signataire)

Cachet de l'entreprise

* Le montant de l'aide au paiement est égal à 20 % de la rémunération retenue comme assiette de l'exonération des cotisation et contributions patronales.